



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°09/2022

Date convocation : 14.03.2022
Nombre de conseillers
En exercice : 14

Présents : 9
Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents :

Mesdames : Line GAL Adjoint - Véronique GALI - Agnès VRINAT JEANNEAU

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Gérard CAFFORT- Martinho DE PASSOS - Thierry FERRAND - Patrick LOISEL - Norbert RIEUSSET Adjoint.

Procuration (s) : Régis COMBERNOUX à Marc LARROQUE, Paul MARTIN à Patrick LOISEL

Absentes : Florise PADER – Véronique FONTENEAU – Olivier MORICEAU

Secrétaire de séance : Agnès VRINAT JEANNEAU

Objet : Budget Primitif 2022 – Budget principal de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 01 janvier 2017,

Vu la délibération n°05/2022, prise en séance tenante, portant approbation du compte de gestion 2021 du budget principal de la commune,

Vu la délibération n°06/2022, prise en séance tenante, portant approbation du compte administratif 2021 du budget principal de la commune,

Vu la délibération n°07/2022, prise en séance tenante, portant affectation du résultat pour l'exercice 2021 du budget principal de la commune, issu du compte administratif 2021,

Vu l'état des restes à réaliser du budget du budget principal de la commune arrêté au 31 décembre 2021,

Vu la délibération n°27/2021 du 07 décembre 2021, sur l'ouverture anticipée des crédits à la section d'investissement,

Vu l'état 1259, de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022,

Vu le projet de budget primitif 2022 du budget principal de la commune,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver, par chapitre, le budget primitif 2022 (joint en annexe), arrêté en équilibre comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

<i>Chap.</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2022</i>	<i>Chap.</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2022</i>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	27 668,57	001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
020.	Dépenses imprévues		021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)	75 004,86
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 000,00	024.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	
16.	Emprunts et dettes assimilées	19 450,00	040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	
20./10001.	Immobilisations incorporelles/MATERIEL-MOBILIER	4 500,00	041.	Opérations patrimoniales	
20./10024.	Immobilisations incorporelles/ ETUDE DE FAISABILITE AMENAGEMENT CHATEAU	15 000,00	10.	Immobilisations corporelles	47 373,57
21./10001.	Immobilisations corporelles/ MATERIEL-MOBILIER	531,81	13.	Subventions d'investissement	
21./10003.	Immobilisations corporelles/ TRAVAUX DE VOIRIE	106 500,00	16.	Emprunts et dettes assimilées	170 500,00
21./10016.	Immobilisations corporelles/Installations	68 000,00			
21./10030.	Immobilisations corporelles/ EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	15 258,05			
21./10044.	Immobilisations corporelles/ MATERIEL OUTILLAGE TECHNIQUE EGLISE	1 495,00			
21./10040.	Immobilisations corporelles/ AMÉNAGEMENT TERRAIN SPORTS ET LECTURE	30 845,00			
21./10043.	Immobilisations corporelles/ MATERIEL OUTILLAGE TECHNIQUE MAIRIE	1 630,00			
	TOTAL - INVESTISSEMENT DEPENSES	292 878,43		TOTAL - INVESTISSEMENT RECETTES	292 878,43

SECTION FONCTIONNEMENT

<i>Chap.</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2022</i>	<i>Chap.</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2022</i>
002.	Résultat d'exploitation reporté		002.	Résultat d'exploitation reporté	111 181,48
011.	Charges à caractère général	113 250,00	013.	Atténuations de charges	
012.	Charges de personnel et frais assimilés	176 820,00	042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00
014.	Atténuations de produits	60 740,00	70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	40 230,00
022.	Dépenses imprévues		73.	Impôts et taxes	214 199,00
023.	Virement à la section d'investissement	75 004,86	74.	Dotations et participations	103 958,00
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections		75.	Autres produits de gestion courante	16 000,00
65.	Autres charges de gestion courante	56 133,62	76.	Produits financiers	
66.	Charges financières	1 550,00	77.	Produits exceptionnels	130,00
67.	Charges exceptionnelles				
68.	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	4 200,00			
	TOTAL - FONCTIONNEMENT DEPENSES	487 698,48		TOTAL - FONCTIONNEMENT RECETTES	487 698,48

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'ADOPTER le budget primitif 2022 du budget principal, avec reprise des résultats de l'année 2021, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2021 et de la délibération d'affectation du résultat votée lors de la même séance, lequel budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme présenté précédemment.
- D'AUTORISER Monsieur le maire ou son représentant à passer toutes les écritures nécessaires à la réalisation du budget primitif principal.

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.



Le Maire,
Marc LARROQUE



Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

ID : 030-213003064-20220321-2022092-DE